



info

CIMENTERIES | SCP 106.01 | AVRIL 2024

CONTENU

- 1 Salaires à partir du 1^{er} avril 2024
- 2 Primes d'équipes

1. SALAIRES À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2024

SALAIRE HORAIRE PAR CATÉGORIE			
2 ^{ème} Catégorie	20,7139 €	Catégorie A	21,3516 €
3 ^{ème} Catégorie	20,9824 €	Catégorie B	22,2130 €
4 ^{ème} Catégorie	21,2819 €	Catégorie C	22,7463 €
5 ^{ème} Catégorie	21,7495 €	Catégorie D	23,2837 €
6 ^{ème} Catégorie	22,2130 €	Catégorie E	24,1391 €
7 ^{ème} Catégorie	23,0643 €	Catégorie F	24,6414 €
		Catégorie G	25,1461 €
		Catégorie H	25,6484 €

2. PRIMES D'ÉQUIPES

Le salaire de référence est constitué par la moyenne arithmétique des salaires catégoriels de 4 à 7 et de B à H =
 $22,9058 \text{ €} \times 1,104896 = 25,30856 \text{ €}$

2 % de 25,3086 €	0,5062 € (pause du matin)
5 % de 25,3086 €	1,2654 € (pause de l'après-midi)
15 % de 25,3086 €	3,7963 € (pause de nuit)

TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



PARTAGEZ VOS IDÉES AILLEURS QU'À LA MAISON

**Vous avez déjà les idées.
Présentez-vous comme
candidat sur**



lacsc.be/elections-sociales

